



ajout enfant sur assurance habitation

Par **Flo75015**, le **27/12/2025 à 17:06**

Bonjour,
Je viens de déclarer la naissance de mon fils à mon assureur pour l'ajouter sur l'assurance habitation.
Ils m'ont répondu que je devais changer de contrat car le contrat que j'avais signé n'existait plus chez eux et a été remplacé par un autre beaucoup moins avantageux.
Est-ce qu'ils ont le droit de m'obliger à prendre ce nouveau contrat? Je n'ai pas encore signé le nouveau contrat.
Merci
Cordialement,
Fleur Chemama

Par **chaber**, le **28/12/2025 à 14:33**

Bonjour
A quel titre voulez-vous inclure votre nouveau-né dans votre contrat habitation?

Par **Flo75015**, le **28/12/2025 à 15:02**

Bonjour,
Je ne comprend pas la question. Quels sont les différents titres et leur différence?
merci

Par **chaber**, le **28/12/2025 à 17:31**

Pourquoi voulez-vous inscrire votre enfant?

Par **beatles**, le **29/12/2025** à **16:34**

Bonjour,rnrnC'est une adaptation (l'enfant s'ajoute de plein droit) du contrat existant et non pas un nouveau contrat ([3° de l'article L.113-2 du Code des assurances](#)).rnrn- [Assurance habitation : dois-je déclarer une naissance ?](#)rnrn- [Assurance habitation : dois-je déclarer la naissance de mon enfant ?](#)rnrn- [Faut-il adapter l'assurance habitation après une naissance ?](#)rnrnEn fait votre assureur essaye de vous imposer une résiliation de contrat qui n'est pas explicitement prévue à l'[article L.113-16 du Code des assurances](#).rnrnVous n'avez rien à signer.rnrnCdt.